

SERVICE DES MOYENS GÉNÉRAUX.

ARRÊTÉ portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion des temps de conduite des conducteurs des véhicules équipés de chronotachygraphe.

Du 23 mars 2007

NOR D E F M 0 7 0 0 4 5 7 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 160.6.5.1.

Référence de publication : JO n° 87 du 13 avril 2007, texte n° 4 ; JO/95/2007.

Note de la CPBO : Le présent texte n'est pas inséré *in extenso* dans la base de données.
Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique Référence de publication ci-dessus.